



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Blagnac, le 27/05/2015

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud
Département Surveillance et Régulation*

Mesdames et messieurs les dirigeants
d'organismes de formation

Division opérations aériennes

Subdivision personnels navigants

Nos réf. : 15/536 IGK/PMISR/OPA/PN

Vos réf. :

Affaire suivie par : Philippe MAILHE

Philippe.mailhe@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 67 22 91 50 - Fax : 05 67 22 91 41

Objet : Déplacement du bureau des licences de la DSAC SUD Blagnac

Madame, Monsieur,

L'accueil des personnels navigants désirant faire effectuer des opérations sur leurs licences de pilotes va être repositionné à dater du lundi huit juin dans le Bâtiment EOLE (salle d'examen) attenant au siège de la DSAC SUD, situé allée saint Exupéry (voir plan au verso).

Les pilotes seront accueillis aux horaires habituels à savoir les après-midi des lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h00, et la journée du vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

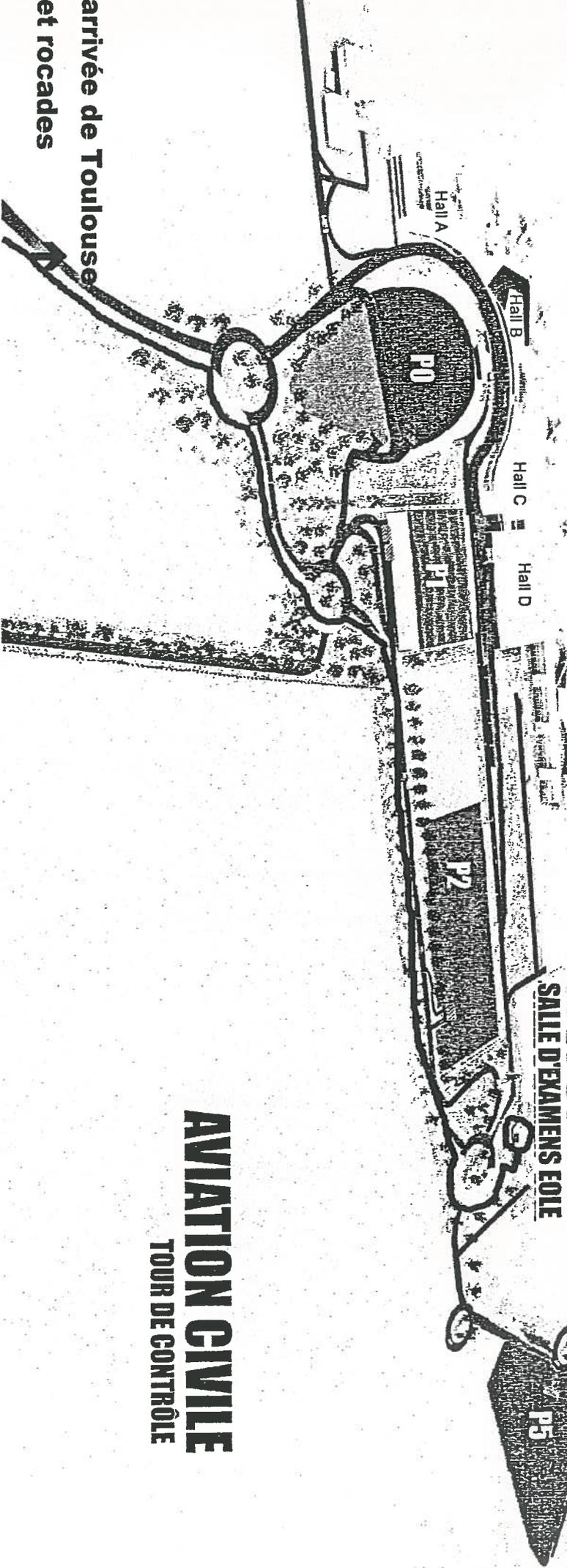
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Chef du département
Surveillance et Régulation*

Patrick DISSET

Copie : BGTA

**AÉROPORT
TOULOUSE-BLAGNAC**



AVIATION CIVILE

**AVIATION CIVILE
TOUR DE CONTRÔLE**

**arrivée de Toulouse
et rocadés**